

COURSE "la 10 pour 100"

organisée par les Joggers de Hulluch

8^{ème} Edition

6 Décembre 2015

5 Km
10h00

10 Km
10h45

HULLUCH

Renseignements :

MAIRIE
SERVICE JEUNESSE

62410 HULLUCH

03.21.69.88.99

abdel_cajhulluch@orange.fr



cora
Lens

Top
Performance
www.topperf.fr

Carrefour
contact
Hulluch

cora
Courrières



et de nombreux commerçants

Hulluch - Bénifontaine

5 Km (10H00)

10 Km (10H45)



Coureur né en 2002 et avant



Coureur né en 2000 et avant

* Cochez la course choisie.

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal: _____

Ville : _____

E-mail : _____ @ _____

Téléphone : _____

Date de naissance : ___/___/___ Sexe : F M

Fédération : _____ N° licence : _____ Club : _____

Je représente une Association : _____

Les inscriptions ne seront prises en compte qu'à réception de ce bulletin signé et accompagné de :

- Ma licence sportive FFA ou Affinitaires. 2015/2016
- Pour les non licenciés, ou autre licence sportive, mon certificat médical de moins d'un an (non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition).
- Mon règlement de 7€ en espèces par chèque*
* chèque à l'ordre de l'Association "JOGGERS D'HULLUCH"
(majoration de 3€, pour les inscriptions le jour de la course).

Je soussigné(e), ainsi que mes ayant droits, accepte le règlement de cette épreuve. J'autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet évènement et sur lequel je figurerai.

Signature :

Pour les mineurs,
signature des parents
ou du tuteur légal :

**100% des bénéfices
sont reversés au Téléthon**

Ne pas jeter sur la voie publique.



Règlement de l'épreuve Hulluch - Bénifontaine



La 10 Pour 100

Article 1 :

Le départ des courses sera donné à partir de à 10H00, rue Pierre Malvoisin entre la salle polyvalente et la mairie :

Course 5 km Minimes MI 2002 et avant départ 10H00

Course 10 km Cadets CA 2000 et avant départ 10H45

Article 2 :

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 3 :

Assurance organisation : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de la MACIF

Article 4 :

Sécurité : Chaque concurrent est tenu d'observer le code de la route.

Article 5 :

Assistance médicale : assurée sur le parcours et à l'arrivée par la croix blanche et un médecin.

Article 6 :

Ravitaillement : au 2 et 8Km.

Article 7 :

Récompenses : chaque concurrent recevra un diplôme et des coupes seront remises aux premiers ainsi qu'un diplôme «collector».

Article 8 :

Les inscriptions : elles seront closes au 6 décembre 2015 avec une majoration le jour de la course

Article 9 :

le retrait des dossards : le dimanche 6 décembre 2015 de 8H30 à 9H30.

Article 10 :

Aucun remboursement ne sera possible en cas d'annulation, tous les bénéfices de la course sont reversés au profit du Téléthon.